

# 2022-2023



Le Département de la Charente-Maritime favorise l'éducation culturelle des jeunes charentais-maritimes dans de nombreux domaines. Le dispositif **Théâtre au Collège 17** s'inscrit dans cette démarche en associant culture théâtrale (spectacle vivant) et action pédagogique.

Issu d'un partenariat existant depuis 1995, l'opération **Théâtre au Collège 17** est organisée conjointement par le Département et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Ce dispositif permet une diffusion départementale des propositions des compagnies de la Charente-Maritime dans le domaine du spectacle vivant.

Les propositions sélectionnées dans le livret **Théâtre au Collège 17** font l'objet de représentations, mais également d'échanges et d'ateliers de médiation culturelle auprès des collégiens. Ces actions de sensibilisation s'effectuent en lien avec le travail pédagogique conduit en amont et en aval par les enseignants.

L'aide financière apportée par le Département à l'attention des collèges est de 50 % du coût total de la représentation.

Les spectacles figurant dans le livret **Théâtre au Collège 17** ont pour obligation de présenter de faibles contraintes techniques. Cela permet ainsi leur venue dans l'enceinte même de l'établissement (salle polyvalente, gymnase, salle de réunions, salle de classe, centre de documentation, cour de récréation, préau, etc.). Mais elles peuvent également avoir lieu dans une « vraie » salle de spectacle, s'il s'en trouve une à proximité du collège.

Un bilan à compléter sur l'application ADAGE est demandé aux établissements en fin de projet.

## LES OBJECTIFS

**Théâtre au Collège 17** répond aux trois piliers de l'Éducation artistique et culturelle : **RENCONTRER - S'APPROPRIER - PRATIQUER.**

Ce dispositif permet de :

- Se familiariser au spectacle vivant, expérimenter, s'approprier et pratiquer.
- Apprendre à devenir spectateur / Développer une qualité d'écoute.
- Découvrir les métiers du spectacle vivant.
- Aller à la rencontre d'une œuvre.
- Rencontrer, échanger avec des artistes et des professionnels du spectacle vivant.
- Favoriser l'éducation artistique et culturelle.
- Éveiller sa curiosité, enrichir sa culture personnelle.
- Apprendre à avoir un regard critique et à argumenter.
- Se familiariser avec le vocabulaire du spectacle vivant.
- Apprendre autrement.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET CONSEILS PRATIQUES

Si ce dispositif vous intéresse, et si vous désirez programmer un spectacle du livret Théâtre au Collège 17 dans votre établissement, il convient de prendre contact avec la compagnie dont la proposition correspond au projet pédagogique envisagé. Cela vous permettra de vérifier si les conditions d'accueil de votre établissement sont compatibles avec les demandes de la compagnie, notamment en ce qui concerne le volet technique, mais aussi du côté des frais afférents (droits d'auteurs, etc.). La signature de contrat entre l'établissement et la compagnie doit se faire le plus rapidement possible puisque ce document est demandé pour compléter le dossier d'inscription. Il est conseillé de consulter les sites des compagnies en amont.

## DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent via la plateforme ADAGE côté Education nationale et via un formulaire papier côté CD17 [PJ3] avant le **mercredi 12 octobre 2022**.

## ANALYSE DES DOSSIERS

Les dossiers seront étudiés conjointement par le Département de la Charente-Maritime et par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Charente-Maritime.

## BILAN

Un bilan est attendu à la fin du projet via la plateforme ADAGE.